

Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen
Herausgeber: Bund Schweizer Architekten
Band: 86 (1999)
Heft: 1/2: Neues Wohnen I

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



OMPI CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en qualité de maître de l'ouvrage, organise un concours de projets pour l'extension de son siège administratif à Genève. Les projets comprendront les éléments suivants:

1. Un bâtiment à usage de bureaux offrant au moins 500 places de travail, plusieurs petites salles de réunion, un garage souterrain pour environ 300 véhicules, une cafétéria de 300 places, des locaux de service et une liaison au bâtiment principal de l'OMPI.
2. Une salle de conférence d'environ 600 places pour les délégués et équipée d'installations modernes d'interprétation en six langues, de moyens informatiques et audiovisuels; cette salle devrait être située à proximité immédiate des lieux de conférence et de réunions de l'OMPI.
3. Agrandissement et restructuration des étages inférieurs du bâtiment principal de l'OMPI, notamment pour le garage des délégués et visiteurs, en relation avec les projets du bâtiment et de la salle de conférence.

L'objectif du concours est de choisir le ou les projets qui apporteront la meilleure réponse architecturale, fonctionnelle et économique dans le cadre d'un plan localisé de quartier approuvé le 26 juillet 1995. Le ou les lauréats se verront confier le mandat d'étude pour la réalisation du projet relatif aux éléments concernés, qui pourrait être exécuté en entreprise générale.

Conditions d'inscription:

Sont admis à s'inscrire tous les bureaux d'architecture en activité depuis le 1^{er} janvier 1995.

Délai d'inscription:

Les demandes d'inscription doivent parvenir par messagerie électronique, par télécopieur ou par courrier postal, au plus tard le 26 février 1999 à Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à l'attention de Monsieur F. Gurry, Conseiller juridique, Bureau des Affaires juridiques et structurelles, CONCOURS D'ARCHITECTURE, Chemin des Colombeilles 34, 1211 Genève 20, Suisse, Télécopieur: (41) (22) 733 31 68, Messagerie électronique: francis.gurry@wipo.int

Les intéressés indiqueront leurs coordonnées:

NOM, ADRESSE, messagerie électronique, télécopieur, téléphone

Document d'orientation:

L'OMPI fera parvenir gratuitement un document d'orientation à tous les bureaux dont les inscriptions seront conformes, au plus tard le 15 mars 1999.

Procédure de préqualification:

Les dossiers de préqualification des intéressés devront parvenir à l'OMPI (même adresse que ci-dessus) au plus tard le 15 mai 1999, accompagnées du paiement (ou de la preuve de paiement) des frais d'inscription à savoir de 300 francs suisses ou 225 dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Les candidats répondant le mieux aux critères de préqualification requis seront admis à participer au concours et recevront une invitation de l'OMPI à présenter leurs projets.

Le 30 octobre 1998